

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE

**AVIS DE CONVOCATION**

<b>A :</b>	<b>M. Jean-Marc Robitaille</b>	<b>M. Marc Campagna</b>
	<b>Mme Nathalie Bellavance</b>	<b>M. Frédéric Asselin</b>
	<b>M. Daniel L'Espérance</b>	<b>M. Clermont Lévesque</b>
	<b>Mme Marie-Claude Lamarche</b>	<b>M. Jean-Luc Labrecque</b>
	<b>M. Réal Leclerc</b>	<b>M. Sylvain Tousignant</b>
	<b>M. Denis Poitras</b>	<b>M. Michel Lefebvre</b>
	<b>M. Michel Morin</b>	<b>M. Stéphane Berthe</b>
	<b>M. Paul Asselin</b>	<b>M. Jean-Guy Sénécal</b>
	<b>Mme Marie-Josée Beaupré</b>	

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 21 JANVIER 2013 À 19H30**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (009-01-2013);
2. Adoption de l'ordre du jour (010-01-2013);
3. Consultation publique :
  - 3.1 projet de règlement numéro 1000-024 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 1000 visant l'inclusion du « Programme particulier d'urbanisme des artères commerciales » - montée Masson, boulevard des Seigneurs, boulevard Moody, chemin Gascon et l'intersection d'Angora ;
  - 3.2 projet de règlement numéro 1001-151 modifiant le règlement de zonage 1001 dans le cadre de la mise en œuvre du « Programme particulier d'urbanisme des artères commerciales » - abolition et création de zones, redéfinir des limites de zones, ajout et remplacement de grilles d'usages et normes ;
  - 3.3 projet de règlement numéro 1005-011 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1005 dans le but d'intégrer de nouveaux objectifs et critères pour le secteur d'application du « Programme particulier d'urbanisme des artères commerciales » ;
  - 3.4 projet de règlement numéro 1006-013 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 1006 dans le cadre de la mise en œuvre du « Programme particulier d'urbanisme des artères commerciales » ;

- 3.5 projet de règlement numéro 1008 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;
- 3.6 projet de règlement numéro 1002-006 modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 afin d'abroger la section 2 du chapitre 3 et les articles 21 et 22 relatifs aux dispositions applicables aux sentiers pour piétons, liens récréatifs et pistes cyclables ;
- 3.7 projet de règlement numéro 1005-020 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005, relativement aux dispositions applicables au projet « Les Jardins d'Angora » ;

4. Période de questions;

5. Levée de la séance (011-01-2013).

Donné à Terrebonne, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2013.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
21 JANVIER 2013**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 21 janvier 2013 à 19 h 30, à l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Daniel L'Espérance	Clermont Lévesque
Marie-Claude Lamarche	Jean-Luc Labrecque
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Denis Poitras	Michel Lefebvre
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal
Marc Campagna	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absent Monsieur le conseiller Michel Morin.

**RÉSOLUTION NO :** 009-01-2013  
**PROPOSÉ PAR :** Marie-Josée Beaupré  
**APPUYÉ PAR :** Sylvain Tousignant

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 010-01-2013  
**PROPOSÉ PAR :** Paul Asselin  
**APPUYÉ PAR :** Jean-Luc Labrecque

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

**ADOPTÉ**

Le maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et Monsieur Daniel Sauriol, directeur à l'aménagement du territoire, expliquent les projets de règlements et entendent les personnes qui désirent s'exprimer.

- projet de règlement numéro 1000-024 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 1000 visant l'inclusion du « Programme particulier d'urbanisme des artères commerciales » - montée Masson, boulevard des Seigneurs, boulevard Moody, chemin Gascon et l'intersection d'Angora ;
- projet de règlement numéro 1001-151 modifiant le règlement de zonage 1001 dans le cadre de la mise en œuvre du « Programme particulier d'urbanisme des artères commerciales » - abolition et création de zones, redéfinir des limites de zones, ajout et remplacement de grilles d'usages et normes ;
- projet de règlement numéro 1005-011 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1005 dans le but d'intégrer de nouveaux objectifs et critères pour le secteur d'application du « Programme particulier d'urbanisme des artères commerciales » ;
- projet de règlement numéro 1006-013 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 1006 dans le cadre de la mise en œuvre du « Programme particulier d'urbanisme des artères commerciales » ;
- projet de règlement numéro 1008 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;
- projet de règlement numéro 1002-006 modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 afin d'abroger la section 2 du chapitre 3 et les articles 21 et 22 relatifs aux dispositions applicables aux sentiers pour piétons, liens récréatifs et pistes cyclables ;
- projet de règlement numéro 1005-020 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005, relativement aux dispositions applicables au projet « Les Jardins d'Angora » ;

Neuf (9) personnes s'expriment et posent des questions.

**RÉSOLUTION NO : 011-01-2013**

**PROPOSÉ PAR : Marc Campagna**

**APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
21 JANVIER 2013**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 21 janvier 2013 à 19 h 30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Daniel L'Espérance	Clermont Lévesque
Marie-Claude Lamarche	Jean-Luc Labrecque
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Denis Poitras	Michel Lefebvre
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal
Marc Campagna	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absent Monsieur le conseiller Michel Morin.

Le greffier dépose à la table du Conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41.
- Les procès-verbaux du Comité exécutif des séances tenues les 5 et 12 décembre 2012.
- La formule de divulgation des intérêts pécuniaires du conseiller Frédéric Asselin.

**RÉSOLUTION NO : 012-01-2013**

**PROPOSÉ PAR : Denis Poitras**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

## **DÉCLARATION DU MAIRE**

*Avant de débiter la séance et à titre d'information, ce 21 janvier 2013 marque le 65<sup>e</sup> anniversaire du drapeau du Québec. C'est effectivement le 21 janvier 1948 que le fleurdelisé prenait la place du Union Jack, drapeau britannique, au sommet de la tour centrale de l'Assemblée nationale. Le gouvernement du Québec lui avait alors accordé, par décret, le statut de drapeau officiel du Québec.*

*Le Conseil désire donc, par la présente, souligner comme il se doit, cet anniversaire important de notre identité nationale.*

**RÉSOLUTION NO : 013-01-2013**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

### **ADOPTÉ**

1. Ouverture de la séance (012-01-2013);
2. Adoption de l'ordre du jour (013-01-2013);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2012 et des séances extraordinaires tenues les 10 décembre 2012 et 14 janvier 2013 (014-01-2013);
- 4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**
  - 4.1 Nomination – maire suppléant (015-01-2013)
  - 4.2 Adoption du règlement numéro 499-1 modifiant le règlement numéro 499 décrétant des travaux d'aménagement sécuritaire de la circulation et des accès de mesures de modération – ajout de mesures de modération sur les rues de l'Hortensia et des Fleurs et pose d'un trottoir près de l'école du Vieux-Chêne - sans augmentation de l'emprunt (016-01-2013);
  - 4.3 Adoption du règlement (#3500-3) modifiant le règlement numéro 3500 sur la population animale – abrogation de l'article 5.6 concernant le tarif de la licence pour chiens (017-01-2013) ;
  - 4.4 Adoption du règlement numéro 517-1 modifiant le règlement d'emprunt numéro 517 – travaux de réfection de chaussée et de pavage sur diverses rues TECH II – ajout du paiement d'une quote-part à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour des travaux de réfection de la fondation de rue et de pavage sur la partie de la rue Normandie située dans la ville de Terrebonne et augmentation de l'emprunt de 68 470 \$ (018-01-2013) ;
  - 4.5 Adoption du règlement d'emprunt 564 décrétant l'aménagement incluant l'achat d'équipements sportifs et de loisir pour divers parcs de la ville (019-01-2013);

- 4.6 Adoption du règlement d'emprunt 539 décrétant des travaux de réaménagement de l'intersection montée Masson/boulevard des Seigneurs (020-01-2013);
- 4.7 Avis de motion – règlement (#543-1) modifiant le règlement 543 décrétant des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire - modification de travaux sans modifier le montant de l'emprunt (021-01-2013);
- 4.8 Avis de motion – règlement (#561) régissant toutes les interventions sur la propriété de la ville par les entreprises de télécommunication (022-01-2013) ;
- 4.9 Adoption de soumission – contrôle de la population animale – du 1<sup>er</sup> février 2013 au 31 décembre 2014 (023-01-2013) ;
- 4.10 Approbation du nom de la Maison des aînés « Cité GénérAction 55+ » (024-01-2013);
- 4.11 Renouvellement - mandat – procureurs à la Cour municipale – année 2013 (025-01-2013);
- 4.12 Avis de motion – règlement modifiant le règlement de tarification numéro 559 – remplacer l'annexe « O » - tarification pour la Direction du génie et projets spéciaux (intégrer les tarifs pour le règlement 561) et tarif pour le bertillonnage (direction de la police) (026-01-2013) ;
- 4.13 Avis de motion – règlement (# 544-1) modifiant le règlement concernant les colporteurs, les commerçants itinérants et la sollicitation sur le territoire de la ville de Terrebonne afin de préciser certaines dispositions générales concernant la sollicitation réalisée dans le cadre d'activités scolaires ou parascolaires prévues à l'article 10 (027-01-2013) ;
- 4.14 Autorisation – vente du lot 1 890 127 suite à son adjudication lors de la vente pour taxes du 8 décembre 2011 (028-01-2013);

## **5. TRÉSORERIE**

- 5.1 Certificat du trésorier - dépenses incompressibles pour l'année 2013 (029-01-2013);

## **6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

- 6.1 Adoption de soumission – achat d'un camion douze roues avec benne basculante pour le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu (030-01-2013) ;
- 6.2 Adoption de soumission – entretien de plomberie dans les bâtiments (031-01-2013) ;
- 6.3 Adoption de soumission – travaux de réparation du réseau pluvial existant et de nettoyage au sud de l'autoroute 640 (secteur du Pôle d'emploi) (032-01-2013) ;

## **7 URBANISME**

- 7.1 Dérogations mineures (033-01-2013) ;
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (034-01-2013) ;

- 7.3 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition partielle (annexe) de l'immeuble situé au 830, côte de Terrebonne (035-01-2013);
- 7.4 Avis de motion – règlement (#96-5) modifiant le règlement numéro 96 et ses amendements constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Terrebonne – rémunération des membres résidants et la tenue des assemblées ordinaires aux trois semaines (036-01-2013);
- 7.5 Adoption du règlement numéro 1002-006 modifiant le règlement de lotissement 1002 afin d'abroger la section 2 du chapitre 3 et les articles 21 et 22 relatifs aux dispositions applicables aux sentiers pour piétons, liens récréatifs et pistes cyclables (037-01-2013);
- 7.6 Adoption du règlement numéro 1005-20 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 1005, relativement aux dispositions applicables au projet « Les Jardins d'Angora » (038-01-2013);
- 7.7 Adoption du règlement numéro 1008 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (039-01-2013) ;
- 7.8 Adoption du règlement numéro 1000-024 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 1000 visant l'inclusion du « Programme particulier d'urbanisme des artères commerciales » - montée Masson, boulevard des Seigneurs, boulevard Moody, chemin Gascon et l'intersection d'Angora (040-01-2013);
- 7.9 Adoption du règlement numéro 1001-151 modifiant le règlement de zonage 1001 dans le cadre de la mise en œuvre du « Programme particulier d'urbanisme des artères commerciales » - abolition et création de zones, redéfinir des limites de zones, ajout et remplacement de grilles d'usages et normes (041-01-2013);
- 7.10 Adoption du règlement numéro 1005-011 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1005 dans le but d'intégrer de nouveaux objectifs et critères pour le secteur d'application du « Programme particulier d'urbanisme des artères commerciales » (042-01-2013);
- 7.11 Adoption du second projet de règlement numéro 1006-013 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 1006 dans le cadre de la mise en œuvre du « Programme particulier d'urbanisme des artères commerciales » (043-01-2013);
- 7.12 Adoption du projet de règlement numéro 1001-190 modifiant le règlement de zonage 1001 – prescrire l'exigence continue d'une unité de stationnement par logement dans les habitations multifamiliales (044-01-2013);
- 7.13 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-190 (045-01-2013);
- 7.14 Adoption du projet de règlement numéro 1005-009 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1005 – dispositions applicables aux murs de soutènement (046-01-2013);
- 7.15 Avis de motion – projet de règlement numéro 1005-009 (047-01-2013);



## **8 SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 8.1 Autorisation - versement de subvention – organismes du milieu (048-01-2013);
- 8.2 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (049-01-2013);
- 8.3 Autorisation – versement de subvention – organismes du milieu et d'aide aux démunis (050-01-2013);

## **9 RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1 Approbation de la signature de la convention collective – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 (brigadières) (051-01-2013) ;
- 9.2 Autorisation de signature – lettres d'entente numéros 2012-05 et 2012-06 – Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101 (052-01-2013);
- 9.3 Autorisation – imposition de suspension sans solde – col bleu (053-01-2013);
- 9.4 Adoption du nouvel organigramme de la Direction du loisir et de la vie communautaire – service des bibliothèques renommé service des arts, culture et bibliothèques et création d'un poste cadre de régisseur, développement culturel (054-01-2013);

## **10 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **11. AFFAIRES NOUVELLES**

- 11.1 Demande au ministère des Transports du Québec – élargissement de la route 337, entre la rue Rodrigue et la rue Philippe-Chartrand (055-01-2013);

### **12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, le lundi 11 février 2013, à 19 h 30.

### **13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **15. LEVÉE DE LA SÉANCE (056-01-2013)**

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 014-01-2013**

**PROPOSÉ PAR : Marc Campagna**

**APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre 2012 et des séances extraordinaires tenues les 10 décembre 2012 et 14 janvier 2013 soient adoptés.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 015-01-2013

**PROPOSÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**APPUYÉ PAR :** Marie-Claude Lamarche

**QUE** Monsieur le conseiller Marc Campagna soit nommé maire suppléant pour la période du 22 janvier 2013 au 8 avril 2013.

Lorsque le maire est absent, que Monsieur le conseiller Marc Campagna soit autorisé à signer ou endosser conjointement avec le trésorier les chèques, billets promissaires et autres effets de commerce, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ainsi que tout autre document, tel que protocole d'entente, contrat etc.

**QUE** le Conseil municipal remercie Madame la conseillère Nathalie Bellavance pour le travail accompli à titre de maire suppléant pour la période du 17 octobre 2012 au 21 janvier 2013.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 016-01-2013

**PROPOSÉ PAR :** Sylvain Tousignant

**APPUYÉ PAR :** Réal Leclerc

**QUE** le règlement modifiant le règlement numéro 499 décrétant des travaux d'aménagement sécuritaire de la circulation et des accès autour des écoles ainsi que l'implantation de mesures de modération permanentes et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 943 600\$, et ce, afin d'y ajouter certains objets sans modifier le montant du règlement d'emprunt, soit adopté sous le numéro 499-1.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 017-01-2013

**PROPOSÉ PAR :** Marie-Josée Beaupré

**APPUYÉ PAR :** Michel Lefebvre

**QUE** le règlement modifiant le règlement sur la population animale afin d'abroger l'article 5.6 concernant le tarif de la licence pour chiens, soit adopté sous le numéro 3500-3.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 018-01-2013

**PROPOSÉ PAR :** Réal Leclerc

**APPUYÉ PAR :** Denis Poitras

**QUE** le règlement modifiant le règlement numéro 517 décrétant des travaux de réfection de chaussée et de pavage sur diverses rues de la ville dans le cadre du programme TECQ II afin de prévoir le paiement d'une quote-part à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour des travaux réalisés sur la rue Normandie à Terrebonne et d'augmenter le montant de l'emprunt de 68 470 \$, soit adopté sous le numéro 517-1.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 019-01-2013

**PROPOSÉ PAR :** Jean-Guy Sénécal

**APPUYÉ PAR :** Sylvain Tousignant

**QUE** le règlement décrétant l'aménagement incluant l'achat d'équipements sportifs et de loisir pour divers parcs de la ville et prévoyant un emprunt n'excédant pas 4 405 800\$, soit adopté sous le numéro 564.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 020-01-2013

**PROPOSÉ PAR :** Jean-Luc Labrecque

**APPUYÉ PAR :** Frédéric Asselin

**QUE** le règlement pourvoyant aux travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard des Seigneurs et de la montée Masson, le repavage de la montée Masson, du boulevard des Seigneurs à la rue Grande-Allée, l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard des Seigneurs et de la montée Masson, incluant des travaux d'installation de conduites d'aqueduc et d'égouts et d'un bassin de rétention souterrain et décrétant un emprunt au montant de 6 582 000\$, soit adopté sous le numéro 539.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion

### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 021-01-2013**

**Le conseiller Frédéric Asselin** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 543-1) modifiant le règlement 543 décrétant des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le chemin Saint-Charles et les rues Florent, des Fleurs, de la Chesnaye, Pierre-Laporte, George-VI, et une servitude entre les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> avenues et le boulevard des Seigneurs afin d'exclure les travaux prévus sur le boulevard des Seigneurs et d'inclure des travaux sur une partie de la rue Gédéon-M.-Prévost, et ce, sans modifier le montant de l'emprunt.

#### **RÉSOLUTION NO : 022-01-2013**

**Le conseiller Paul Asselin** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 561) régissant toutes les interventions sur la propriété de la ville par les entreprises de télécommunication.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

#### **RÉSOLUTION NO : 023-01-2013**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le contrôle de la population animale (SA13-1001) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 décembre 2012 ;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 janvier 2013, à savoir :

**Option de  
renouvellement  
(1 an)**

Le Berger Blanc inc.	331 128,00\$ t.t.c.	206 955,00\$ t.t.c.
Patrouille Canine G.L.	521 526,60\$ t.t.c.	265 592,25\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Le Berger Blanc inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 9 janvier 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 480 000\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques en date du 8 janvier 2013 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2013-17-REC du Comité exécutif du 16 janvier 2013;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Clermont Lévesque  
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **LE BERGER BLANC INC.**, datée du 7 janvier 2013, pour le contrôle de la population animale, pour une durée de deux (2) ans (du 1<sup>er</sup> février 2013 au 31 décembre 2014), pour un montant total de 288 000\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2013-0014 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** la Direction générale soit et est mandatée afin d'analyser la possibilité et la pertinence de renouveler le présent contrat lors de l'année d'option en 2015.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 024-01-2013**

**ATTENDU QUE** la Ville procédera prochainement à la construction de la Maison des aînés de Terrebonne;

**ATTENDU QU'**un concours visant à trouver un nom à la Maison des aînés a été organisé et qu'un comité conjoint a été formé pour faire le choix du nom;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-1591-REC du Comité exécutif du 12 décembre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR Denis Poitras**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve le nom « Cité GénérAction 55+ » pour désigner la future Maison des aînés de Terrebonne.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 025-01-2013

**PROPOSÉ PAR :** Michel Lefebvre

**APPUYÉ PAR :** Nathalie Bellavance

Suivant la recommandation CE-2013-20-REC du Comité exécutif du 16 janvier 2013, que le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte l'offre de services de la firme Champagne Perreault, avocats, datée du 28 novembre 2012, pour représenter la Ville pour tous les recours de nature pénale, criminelle et civile devant la Cour municipale (sauf Bois-des-Filion) pour l'année 2013, le tout pour un montant de 141 486,75\$ (taxes en sus) payable le 1<sup>er</sup> de chaque mois en douze (12) versements égaux.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2013-0016 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 026-01-2013

**Le conseiller Réal Leclerc** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 559-1), pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, modifiant le règlement de tarification afin de prévoir à l'article 3 un tarif au montant de 66 \$ pour le bertillonnage (Direction de la police) et remplaçant l'annexe «O» (génie et projets spéciaux) de l'article 9 du règlement numéro 559 prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité dans le cadre des services à rendre de la Direction du génie et des projets spéciaux.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO :** 027-01-2013

**Le conseiller Jean-Guy Sénécal** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 544-1) amendant le règlement 544 concernant les colporteurs, les commerçants itinérants et la sollicitation sur le territoire de la ville de Terrebonne, et ce, pour remplacer le sous-paragraphe f) de l'article 10 afin de préciser certaines dispositions générales concernant la sollicitation réalisée dans le cadre d'activités scolaires ou parascolaires.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO :** 028-01-2013

**PROPOSÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**APPUYÉ PAR :** Daniel L'Espérance

Suivant la recommandation CE-2013-21-REC du Comité exécutif, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la vente formelle du lot 1 890 127 du cadastre du Québec à M. Patrick Enair, sans garantie et aux risques et périls de l'acquéreur, et ce, suite à son adjudication lors de la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier tenue le 8 décembre 2011.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente formelle ainsi que tout autre document nécessaire.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 029-01-2013

**PROPOSÉ PAR :** Marie-Josée Beaupré

**APPUYÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**QUE** le Conseil autorise, pour l'année 2013, l'engagement des dépenses incompressibles suivantes :

Rémunération	59 208,900\$
Contributions de l'employeur	15 192,800\$
Frais financiers	41 073,200\$
Quote-part RAIM	7 092,100\$
Achat d'eau Repentigny	739,000\$
Enlèvement et disposition des ordures, collecte sélective et collecte verte	7 810,700\$
Budget de recherche et de soutien conseil	193,700\$
Déneigement chemins	7 159,900\$
Déneigement patinoires	477,900\$
Frais de déplacements et de repas	191,200\$
Frais de poste	170,400\$
Communications téléphoniques et radiophoniques	831,300\$
Avis publics journaux	210,400\$
Services juridiques	689,700\$
Frais de vérification	103,200\$
Honoraires rôle d'évaluation	802,300\$
Transport des dépôts	24,000\$
Analyses d'eau	34,450\$
S.A.A.Q.	128,100\$
Assurances	722,200\$
Incendie Bois-des-Filion	865,600\$
Immatriculation	162,600\$

Mutations	17,000\$
Contrôle de la population animale	325,400\$
Fourrière municipale	327,000\$
Conciergerie et gardiennage	46,800\$
Cotisations et abonnements	255,400\$
Entente C.S.D.M.(location de plateaux)	400,000\$
Location de glace	2 160,300\$
Loyers	403,700\$
Contrats de services T.I.	1 267,500\$
Essence, diesel, gaz naturel	1 447,900\$
Papeterie et fournitures	570,100\$
Achat de livres, journaux et périodiques	481,300\$
Électricité	2 472,300\$
C.L.D.	579,400\$
M.R.C. Administration et transport	7 863,400\$
A.M.T.	968,200\$
S.O.D.I.L.	6,000\$
SODECT	1 818,500\$
GPAT	894,100\$
Institut de police	148,600\$
Quote-part assainissement	
Terrebonne-Mascouche	1 880,100\$
Assainissement honoraires de gestion	197,300\$
Complexe aquatique honoraires de gestion	1 284,900\$
Contribution C.M.M.	1 660,000\$
	<u>171 358,850\$</u>

**QUE** le certificat de disponibilité de crédit numéro 2013-0022 émis par la trésorière, soit et est accepté et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## ADOPTÉ

### RÉSOLUTION NO : 030-01-2013

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un camion douze (12) roues avec benne basculante pour le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu de la Direction de l'entretien du territoire (SA12-9044) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 21 novembre 2012 ;

**ATTENDU QUE** quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 décembre 2012, à savoir :

Globocam (Montréal) inc.	194 235,32\$ t.t.c.
Camions Lourds de Montréal (Mack)	196 773,31\$ t.t.c.
<i>non conforme</i>	
Camions Lourds de Montréal (Mack)	198 301,32\$ t.t.c.
Camions Inter-Anjou inc.	204 462,34\$ t.t.c.
Camions Excellence Peterbilt inc.	209 218,85\$ t.t.c.



**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Globocam (Montréal) inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après l'analyse faite par M. Georges Paradis, coordonnateur à l'atelier mécanique de la Direction de l'entretien du territoire ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 11 décembre 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU** l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, en date du 11 septembre 2012, au montant de 218 452,50\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 11 janvier 2013 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2013-38-REC du Comité exécutif du 16 janvier 2013;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC.**, datée du 10 décembre 2012, pour l'achat d'un camion douze (12) roues avec benne basculante pour le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu de la Direction de l'entretien du territoire, pour un montant de 168 937\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 554.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2013-0009 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** M. Georges Paradis, coordonnateur à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit camion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 031-01-2013**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien de plomberie dans les bâtiments pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA12-9059) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 28 novembre 2012 ;

**ATTENDU QUE** cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 décembre 2012, à savoir :

Plomberie JD inc.	122 850,78\$ t.t.c.
AV-TECH inc.	132 911,10\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Mécanicaction 2009 inc.	135 440,55\$ t.t.c.
Plomberie Richard Jubinville inc.	137 298,29\$ t.t.c.
Tuyauterie Dunor inc.	142 552,34\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Plomberie JD inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 décembre 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU** l'estimation du coût de ce contrat produite par M. François Gascon, chargé de projets au service du support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 16 octobre 2012, au montant de 131 071,50\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 11 janvier 2013 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2013-39-REC du Comité exécutif du 16 janvier 2013;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Clermont Lévesque  
APPUYÉ PAR Michel Lefebvre**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **PLOMBERIE JD INC.**, datée du 18 décembre 2012, pour l'entretien de plomberie dans les bâtiments pour un contrat d'un (1) an (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013) avec deux (2) options de renouvellement, pour un montant de 106 850\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2013-0010 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 032-01-2013**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux de réparation du réseau pluvial existant et de nettoyage au sud de l'autoroute 640 (SA12-7051) (secteur du Pôle d'emploi) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 14 novembre 2012 ;

**ATTENDU QUE** neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 4 décembre 2012, à savoir :

TGA Montréal inc.		179 786,41\$ t.t.c.
Maurice Arbic et fils ltée	<i>non conforme</i>	189 324,73\$ t.t.c.
Construction Vert Dure inc.		193 566,49\$ t.t.c.
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)		198 952,74\$ t.t.c.

Les Constructions CJRB inc.		213 363,71\$ t.t.c.
Charex inc.		246 035,00\$ t.t.c.
Paysagiste S. Forget inc.		263 477,95\$ t.t.c.
David Riddell Excavation	<i>corrigé</i>	288 143,74\$ t.t.c.
Construction G-NESIS inc.		292 118,13\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie TGA Montréal inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 5 décembre 2012 par M. Guy Saulnier, ingénieur de la firme BPR-Triax ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 6 décembre 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU** l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Guy Saulnier, ingénieur de la firme BPR-Triax, au montant de 177 406,43\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 14 janvier 2013 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur TGA Montréal inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 21 janvier 2013 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2013-46-REC du Comité exécutif du 16 janvier 2013;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Poitras  
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **TGA MONTRÉAL INC.**, datée du 4 décembre 2012, pour les travaux de réparation du réseau pluvial existant et de nettoyage au sud de l'autoroute 640 (secteur du Pôle d'emploi), pour un montant de 156 370\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 483.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2013-0001 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 033-01-2013**

**ATTENDU** les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 15 novembre 2012;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié le 19 décembre 2012;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR Michel Lefebvre**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

1. **D12-2668 / 2624-2626, rue de l'Azalée / Steeve Savard / lot 4 247 556**

**QUE** le Conseil municipal accepte l'augmentation du nombre maximal d'allées d'accès à la voie publique à 2 au lieu de 1 pour un projet d'aménagement d'une entrée charretière sur un terrain dont la ligne de terrain avant est inférieure à 30 mètres.

2. **D12-2591 / 1863, rue Coulombe / Pascale Gagnon / lot 1 945 496**

**QUE** le Conseil municipal autorise la réduction, pour une section d'une habitation unifamiliale existante (garage attenant), de la distance minimale entre la résidence et la ligne de lot avant de propriété à 4,75 mètres au lieu de 6 mètres.

3. **D12-2498 / 386, rue du Grand-Héron / Habitations Germat inc. / lot 4 301 375**

**QUE** le Conseil municipal autorise l'augmentation du coefficient d'occupation au sol maximale de 37% au lieu de 35% pour un nouveau bâtiment résidentiel.

4. **D12-0646 / 3305, chemin Saint-Charles / Ronald Valenti / lot 1 947 536**

**QUE** le Conseil municipal autorise la réduction, pour le futur lot 5 020 682, à des fins de subdivision, de la largeur minimale d'un terrain agricole issu du lot originaire 1 947 536 à 15,01 mètres au lieu de 30 mètres et autorise la réduction, pour le futur lot 5 020 684, à des fins de subdivision, de la largeur minimale d'un terrain agricole issu du lot originaire 1 947 534 à 29,89 mètres au lieu de 30 mètres, conditionnellement au dépôt d'un nouveau plan illustrant l'intégration de la grange à même un nouveau lot à bâtir, en tant que bâtiment accessoire, tel qu'identifié « Annexe A » au présent dossier.

**5. D12-2677 / 9<sup>e</sup> avenue / Yoan Létourneau / lot 2 921 378**

**QUE** le Conseil municipal autorise la réduction de la largeur minimale de 2 lots résidentiels partiellement desservis à respectivement 13,87 et 13,88 mètres au lieu de 25 mètres, et ce, aux conditions suivantes :

- Au dépôt et à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire d'un plan démontrant l'aménagement d'une seule allée véhiculaire commune aux 2 habitations;
- Au dépôt et à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire d'un plan illustrant l'engagement des demandeurs quant à la préservation maximale des arbres du site;
- Que les conditions édictées aux dossiers conjoints D12-2678 et D12-2679 soient rencontrées.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 034-01-2013**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 15 novembre 2012;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 15 novembre 2012 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 20 suivants:

**1. D12-2678 Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
9<sup>e</sup> avenue / lot 2 921 378  
Christian Larin**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale, tel que représenté aux documents soumis par le demandeur et identifiés « Annexe A », et ce, à la condition suivante :

- qu'un plan d'élévations, un plan démontrant l'aménagement d'une seule allée véhiculaire commune aux 2 habitations, un plan illustrant l'engagement du demandeur quant à la préservation maximale des arbres du site et une description des matériaux et couleurs soient déposés et validés par la Direction de l'aménagement du territoire.

**2. D12-2679 Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
9<sup>e</sup> avenue / lot 2 921 378  
Yoan Létourneau**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale, tel que représenté aux documents soumis par le demandeur et identifiés « Annexe A », et ce, à la condition suivante :

- qu'un plan d'élévations, un plan démontrant l'aménagement d'une seule allée véhiculaire commune aux 2 habitations, un plan illustrant l'engagement du demandeur quant à la préservation maximale des arbres du site et une description des matériaux et couleurs soient déposés et validés par la Direction de l'aménagement du territoire.

**3. D12-2880 Projet de construction d'une habitation unifamiliale et d'un garage détaché  
2210, rue du Commandant / lots 2 123 974 et  
2 123 975  
Patrick Doyon**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Planiplan, daté d'octobre 2012 et identifié "Annexe A ".

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Planiplan, daté d'octobre 2012 et identifié " Annexe A ".

**4. D12-2520 Projet d'agrandissement d'un bâtiment d'hébergement « Résidence Oasis »  
395, rue Saint-Louis / lot 2 440 704  
Résidence Oasis de Terrebonne**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement d'un usage du groupe "Hébergement, classe F - centre d'accueil" tel que représenté au document soumis par Michel Tellier Architecte, daté du 27 novembre 2012, et identifié "Annexe A", et ce, à la condition suivante:

- au dépôt et à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire d'un plan de plantation détaillé et de la palette des matériaux et couleurs.

**5. D12-2327   Projet de rénovation résidentielle  
741, rue Saint-Pierre / lot 2 438 240  
Raymond Dubé**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 29 novembre 2012 et identifié " Annexe A ", aux conditions suivantes:

- remplacer les garde-corps sur la façade de l'immeuble;
- remplacer toutes les ouvertures sur la façade de l'immeuble ;
- ajouter une clôture à l'image de fer forgé au pourtour des espaces gazonnés en façade.

Ces détails devront faire l'objet d'une validation par la Direction de l'aménagement du territoire.

**6. D12-1524   Projet de construction d'habitations multifamiliales  
4347, chemin Saint-Charles / lot 1 946 615  
Les Habitations Chic inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'habitations multifamiliales sous la forme d'un projet intégré, tel que représenté au document soumis et révisé en date du 13 décembre 2012 par Les Architectures Gosselin et identifié "Annexe A", conditionnellement au dépôt d'un plan d'aménagement du paysage produit par un professionnel établissant les ouvrages projetés à l'égard des plantations, des clôtures, des luminaires et des recouvrements minéralisés. Ce plan devra être validé par la Direction de l'aménagement du territoire,

**7. D12-2838   Projet de rénovation commerciale et d'affichage « Marc-André Théorêt, notaire »  
210, côte de Terrebonne / lot 2 920 724  
M.A.T. Finance inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de rénovation commerciale tel que représenté au document soumis par Mohsen Bishai architecte, daté de novembre 2012 et identifié " Annexe A ".

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce "Marc-André Théorêt, notaire" tel que représenté au document soumis par Enseignes Daniel Gervais, daté du 22 novembre 2012 et identifié " Annexe A", ainsi que le plan d'aménagement paysager pour l'enseigne.

**8. D12-1943   Projet station de pompage Urbanova  
975, côte de Terrebonne / lot 2 921 447  
Ville de Terrebonne**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un poste de pompage tel que représenté au document soumis par TLA Architectes, daté du 6 décembre 2012 et identifié " Annexe A ".

9. **D12-2515** **Projet de modification de l'affichage**  
**3020, chemin Gascon / lots 2 122 198,**  
**2 122 197 et 2 122 196**  
**A&W Terrebonne**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce A&W tel que représenté au document soumis par A&W, daté du 19 septembre 2012 et identifié " Annexe A", avec la condition suivante :

- d'aménager sous le poteau un aménagement paysager.

10. **D12-2043** **Projet de réaménagement d'une zone tampon « Canadian Tire »**  
**4785, boulevard Laurier / lots 3 931 800 et**  
**3 931 801**  
**Immobilière Canadian Tire Itée**

**QUE** le Conseil municipal accepte le réaménagement d'une zone tampon tel que représenté au document soumis par Immobilière Canadian Tire Itée, daté du 4 juillet 2012, annoté en date du 12 novembre 2012 et identifié "Annexe A », et ce, aux conditions suivantes:

- que le talus de la zone tampon, du côté de la zone résidentielle, soit nivelé adéquatement de sorte à y faciliter la circulation de la machinerie et de la main-d'oeuvre et ainsi assurer un meilleur entretien;

- que les aménagements paysagers présents dans la zone tampon fassent l'objet d'un entretien plus adéquat.

11. **D12-2737** **Projet d'affichage « Thai Express »**  
**1352, boulevard Moody / lot 2 438 634**  
**Atelier de l'Affichage**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce " Thai Express " tel que représenté au document soumis par Atelier de l'Affichage, daté du 31 octobre 2012 et identifié " Annexe A ".

12. **D12-2799** **Demande d'affichage « Lexxosept inc. »**  
**708, boulevard des Seigneurs / lot 2 440 326**  
**Lexxosept inc.**

**QUE** le Conseil municipal refuse le projet d'affichage pour le commerce "Lexxosept" tel que représenté au document soumis par le demandeur et identifié "Annexe A".



13. **D12-2429**     **Projet de coupe d'arbres sur un terrain industriel « Entrepôt RONA »**  
**2055, boulevard des Entreprises / lot 3 704 248**  
**Société en Commandite 220 Immobilière inc.**

**QUE** le Conseil municipal refuse pour un projet de coupe d'arbres visant à sécuriser une propriété industrielle suivant le rapport d'expertise en génie forestier urbain, réalisé par Le Groupe DESFOR, daté du 13 juillet 2012 et identifié "Annexe A".

Pour les motifs suivants :

- que les motifs évoqués par le demandeur ne sont pas un argument valable en vertu des règlements de zonage 1001 et de PIIA 1005;
- l'absence d'une requalification claire du secteur à déboiser.

14. **D12-2715**     **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**2110, rue Boisvert / lot 5 103 633**  
**Rénovation YI & Fils**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Dessin Drummond, daté du 9 novembre 2012 et identifié " Annexe A ".

15. **D12-2714**     **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**2115, rue Charbonneau / lot 5 103 632**  
**Rénovation YI & Fils**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Dessin Drummond, daté du 21 novembre 2012 et identifié " Annexe A ".

16. **D12-2907**     **Projet d'agrandissement résidentiel**  
**1675, rue des Clapotis / lot 2 124 506**  
**Chantal Dauphinais**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Alain Boucher TP Architecture, daté du 28 novembre 2012 et identifié " Annexe A ".

17. **D12-2616**     **Projet d'agrandissement résidentiel**  
**7110, chemin Forest / lot 1 890 496**  
**Nicole Lavigne**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Louise Boudreault, designer, daté du 29 novembre 2012 et identifié " Annexe A ".

- 18. D12-2913   Projet d'agrandissement résidentiel  
349, Île-de-Mai / lot 1 946 121  
Dario Colella**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 2 décembre 2012 et identifié " Annexe A ".

- 19. D12-2891   Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
2360, rue Johanne / lot 5 138 545  
Benoit Prévost**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Dessins Drummond inc., daté d'octobre 2012 et identifié "Annexe A ".

- 20. D12-2921   Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
797, rue du Rubis / lot 4 310 030  
Mark Davidson**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Les Créabitations N. Perron inc., daté de novembre 2012 et identifié "Annexe A".

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :       035-01-2013**

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a accepté le 16 mai 2012, en vertu du règlement numéro 449, la démolition partielle (annexe) de l'immeuble situé au 830, côte de Terrebonne;

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 10 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

**ATTENDU QUE,** suite à la délivrance du certificat d'autorisation (P12-1199), les travaux de démolition ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 19 décembre 2012;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le Conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Poitras  
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

**QUE** le Conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition partielle (annexe) de l'immeuble situé au 830, côte de Terrebonne.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 036-01-2013**

**Le conseiller Marc Campagna** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 96-5) modifiant le règlement numéro 96 et ses amendements constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Terrebonne, et ce, concernant la rémunération des membres résidants et la tenue des assemblées ordinaires aux trois (3) semaines.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 037-01-2013**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 relativement aux sentiers pour piétons, liens récréatifs et pistes cyclables, soit adopté sous le numéro 1002-006.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 038-01-2013**

**PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005, relativement aux dispositions applicables au projet « Les Jardins d'Angora », soit adopté sous le numéro 1005-020.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 039-01-2013**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**QUE** le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, soit adopté sous le numéro 1008.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 040-01-2013**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme 1000 visant l'inclusion du Programme particulier d'urbanisme applicable à certains tronçons des artères commerciales suivantes : montée Masson, boulevard des Seigneurs, boulevard Moody, chemin Gascon et l'intersection d'Angora :

- pour atteindre le plein potentiel de développement de la fonction commerciale sur les artères du secteur central;
- pour adapter, améliorer et renforcer la structure commerciale existante et en favoriser la consolidation en rapport avec les demandes locales et régionales, actuelles et futures;
- pour améliorer les conditions de fonctionnement des activités commerciales et les conditions de déplacements des usagers;
- pour favoriser la réalisation et l'harmonisation de nouveaux projets structurants à l'image de la ville de Terrebonne;
- pour contribuer à la construction et à la consolidation de l'image distinctive de Terrebonne;

et ce, afin d'améliorer la qualité de ces secteurs commerciaux et d'en encadrer le redéveloppement, soit adopté sous le numéro 1000-024.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 041-01-2013**

**PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 dans le cadre de la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) des tronçons des artères commerciales suivantes : montée Masson, boulevard des Seigneurs, boulevard Moody, chemin Gascon et l'intersection d'Angora, afin :

- D'assurer la concordance avec le plan d'urbanisme modifié;
- D'abolir les zones : 9263-87, 9263-88, 9263-94, 9263-96, 9264-45, 9264-65, 9264-70 et 9362-94 ainsi que les grilles des usages et des normes correspondantes;
- De créer les nouvelles zones : 9263-99, 9362-63, 9362-84, 9364-42 et 9462-26;
- De redéfinir les limites des zones : 9262-56, 9263-65, 9263-95, 9263-96, 9263-97, 9264-17, 9264-21, 9362-41, 9362-98, 9363-33, 9462-05, 9462-06, 9462-24, 9462-43, 9462-66, 9462-79, 9462-83, 9463-52, 9463-82, 9562-09 et 9563-21 ;
- De créer les grilles des usages et des normes relatives aux zones : 9263-99, 9362-63, 9362-84, 9364-42 et 9462-26 en y définissant les usages autorisés et en établissant des normes spécifiques ;
- De remplacer les grilles des usages et des normes relatives aux zones : 9263-86, 9263-95, 9263-96, 9263-97, 9264-17, 9362-26, 9362-47, 9362-55, 9362-82, 9363-11, 9363-33, 9462-02, 9462-05, 9462-24, 9462-48, 9462-66, 9462-79, 9463-73 et 9463-82 ;
- D'ajouter des définitions à la terminologie;
- Prévoir l'usage institutionnel sur le boulevard des Seigneurs et le chemin Gascon;
- D'ajouter une disposition au chapitre 3 – Dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives;
- De soustraire à l'application de la section 6 intitulée « Dispositions relatives à la compensation de fournir des cases de stationnement » du chapitre 6 intitulé « Aménagement des aires de stationnement », l'ensemble des zones affectées par le « Programme particulier d'urbanisme (PPU) des artères commerciales »;
- De soustraire à l'application de la sous-section 2 intitulée « Dispositions relatives aux aires d'isolement » de la section 1 intitulée « L'aménagement de terrain » du chapitre 5 intitulé « L'aménagement de terrain », l'ensemble des zones affectées par le « Programme particulier d'urbanisme (PPU) des artères commerciales »;
- D'ajouter une section spécifique au secteur d'application du « Programme particulier d'urbanisme (PPU) des artères commerciales », au chapitre 13 – Dispositions particulières,

soit adopté sous le numéro 1001-151.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 042-01-2013

**PROPOSÉ PAR :** Jean-Luc Labrecque

**APPUYÉ PAR :** Frédéric Asselin

**QUE** le règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) # 1005 dans le but d'intégrer de nouveaux objectifs et critères pour l'application du Programme particulier d'urbanisme (PPU) à certains tronçons des artères commerciales suivantes :

- montée Masson constituée des zones 9462-66, 9462-79 et 9463-82;
- le boulevard des Seigneurs constitué des zones 9362-63, 9362-84, 9462-05 et 9462-26;
- le boulevard Moody constitué de la zone 9362-26;
- le chemin Gascon constitué des zones 9263-86, 9263-95, 9263-99, 9264-17, 9363-11 et 9363-33;
- l'intersection d'Angora constituée des zones 9263-96 et 0263-97;

soit adopté sous le numéro 1005-011.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 043-01-2013

**PROPOSÉ PAR :** Sylvain Tousignant

**APPUYÉ PAR :** Marie-Josée Beaupré

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1006-013 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 dans le cadre de la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour certains tronçons des artères commerciales suivantes : montée Masson, boulevard des Seigneurs, boulevard Moody, chemin Gascon et l'intersection d'Angora, pour fixer les critères d'évaluation et les dispositions applicables aux différents secteurs concernés.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 044-01-2013**

**PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-190 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de prescrire l'exigence continue d'une unité de stationnement par logement dans les habitations multifamiliales.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 11 février 2013 à 19h30.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 045-01-2013**

**Le conseiller Clermont Lévesque** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1001-190) modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de prescrire l'exigence continue d'une unité de stationnement par logement dans les habitations multifamiliales, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 046-01-2013**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1005-009 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005, relativement aux dispositions applicables aux murs de soutènement.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 11 février 2013 à 19h30.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 047-01-2013**

**Le conseiller Frédéric Asselin** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1005-009) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005, relativement aux dispositions applicables aux murs de soutènement, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 048-01-2013**

**ATTENDU** l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

**ATTENDU** le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 5 décembre 2012 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-1624-REC du Comité exécutif du 12 décembre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal  
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

<b>Organismes</b>	<b>\$</b>
<b>Télévision Régionale des Moulins</b> Aménagement des nouveaux locaux	10 000
<b>Triathlon Rive Nord</b> Achat de vélos d'entraînement pour l'hiver	500
<b>Orchestre symphonique de Terrebonne</b> Achat d'instrument de musique	1 000
<b>Club de gymnastique Viagym inc.</b> Achat d'équipement spécialisé	3 000
<b>Lachenaie Action Jeunesse</b> Réfection du système de ventilation	2 800
<b>Ligue Hockey Balle Junior Québec</b> Achat d'équipement pour l'organisme	295

**QUE** lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0386 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 049-01-2013**

**ATTENDU** l'adoption par le Conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes;

**ATTENDU QUE** les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés;



**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

**QUE** le Conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 21 janvier 2013 au 20 janvier 2014, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

CLUB DE GYMNASTIQUE VIAGYM	GROUPE B
CLUB DE NATATION TORPILLE	GROUPE B
CLUB DE SOCCER LA PLAINE	GROUPE B
DIABÈTE RIVE-NORD	GROUPE D
CPE GAMIN GAMINE	GROUPE F
CPE LA CIGOGNE	GROUPE F
LA PETITE ÉCOLE DU VIEUX TERREBONNE	GROUPE F
CLUB AMICAL DE BALLON VOLANT DE LA PLAINE	GROUPE G
ENSEMBLE VOCAL MUSIC-O-CHŒUR	GROUPE G

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

**QU'**un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 050-01-2013**

**ATTENDU** l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

**ATTENDU** le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 5 décembre 2012 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2013-53-REC du Comité exécutif du 16 janvier 2013;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal  
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

<b>Organismes</b>	<b>\$</b>
<b>OCTROIS DIRECTS</b>	
<b>Maison des Jeunes Terrebonne</b> soutien aux opérations pour le mois de janvier	11 042 1 versement
<b>Lachenaie Action Jeunesse</b> soutien aux opérations	44 000 Mensuel 12 versements
<b>Chevaliers de Colomb de Lachenaie</b> journée familiale de pêche	1 600 1 versement
<b>Chevaliers de Colomb de La Plaine</b> fête nationale	26 000 2 versements
<b>Comité de quartier George VI</b> fête de quartier (5 000\$) et soutien aux opérations (1 300\$)	6 300 1 versement
<b>Aminate</b> soutien aux opérations (2 <sup>e</sup> versement après évaluation financière en juin)	45 000 2 versements
<b>Maison des aînés de Terrebonne</b> période de janvier à juin pour ressources humaines 8h par semaine	6 100 1 versement
<b>Gala du Griffon d'or</b> soutien aux opérations	20 000 1 versement
<b>Les Cobras de Terrebonne – Junior AAA</b> achat de billets	15 000 1 versement
<b>Société d'histoire de la région de Terrebonne</b> maison d'histoire	26 000 1 versement
<b>OCTROIS DIRECTS PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR LES ORGANISMES D'AIDE AUX DÉMUNIS</b>	
<b>Comité d'aide aux Lachenois</b> soutien aux opérations	29 100 1 versement
<b>Comité d'aide aux Plainois</b> soutien aux opérations	16 068 1 versement
<b>Les Œuvres de Galilée</b> soutien aux opérations et allocation clientèle	49 594 1 versement
<b>SEDAI T.S.S.</b> soutien aux opérations et allocation clientèle	21 648 1 versement
<b>DÉPENSES LOCATIVES</b>	
<b>Comité d'aide aux Lachenois</b> local rue Grande Allée	34 385 Mensuel 12 versements
<b>Pavillon de l'Harmonie</b> loyer Popote roulante La Plaine	13 321 1 versement
<b>Chevaliers de Colomb de Terrebonne</b> subvention prêt du local	13 500 1 versement

**QUE** lesdits montants soient pris à même les fonds des postes budgétaires numéros 02-790-00-990 et 02-790-00-928.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2013-0006 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 051-01-2013**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la signature de la convention collective en date du 17 janvier 2013 de la brigade scolaire, intervenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (brigadières), section locale 2326, pour une période de cinq (5) ans, se terminant le 31 décembre 2017.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 052-01-2013**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Denis Poitras**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les lettres d'entente suivantes à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, le tout suivant les recommandations CE-2013-26-REC et CE-2013-30-REC du Comité exécutif du 16 janvier 2013 :

- Numéro 2012-05 concernant le remplacement temporaire de pompiers à temps complet ;
- Numéro 2012-06 concernant les conditions de travail des préventionnistes.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 053-01-2013**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-181112-RL, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

**ATTENDU** la recommandation CE-2013-27-REC du Comité exécutif du 16 janvier 2013;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le Conseil municipal autorise l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire, dans le dossier numéro BLE-181112-RL.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 054-01-2013

**PROPOSÉ PAR :** Marie-Josée Beaupré

**APPUYÉ PAR :** Jean-Guy Sénécal

Suivant la recommandation CE-2013-29-REC du Comité exécutif du 16 janvier 2013 :

- **QUE** le service des bibliothèques publiques soit renommé le service des arts, culture et bibliothèques et que, conséquemment, le poste de chef de service, bibliothèques publiques, devienne celui de chef de service des arts, culture et bibliothèques à la Direction du loisir et vie communautaire.
- **QUE** le Conseil municipal autorise la création d'un poste cadre de régisseur, développement culturel à la Direction du loisir et vie communautaire.
- **QUE** le Conseil municipal adopte le nouvel organigramme de la Direction du loisir et vie communautaire, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- **QUE** la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 055-01-2013

**ATTENDU QUE**, depuis plusieurs années, la Ville de Terrebonne demande au ministère des Transports du Québec l'élargissement de la route 337, entre le chemin Martin-Newton et la rue Philippe-Chartrand;

**ATTENDU QUE** l'élargissement a été fait depuis le chemin Martin-Newton jusqu'à la rue Rodrigue;

**ATTENDU QUE** la rue Rodrigue a été prolongée pour rejoindre la montée Major;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de réitérer la demande de la Ville de Terrebonne pour l'élargissement de la route 337, entre la rue Rodrigue et la rue Philippe-Chartrand, ce qui améliorerait considérablement la fluidité du trafic dans ce secteur;

**ATTENDU** la résolution du Conseil municipal, datée du 14 novembre 2011, portant le numéro 508-11-2011, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne demande au ministère des Transports du Québec de prévoir dans leur programmation 2013 l'élargissement de la route 337, entre la rue Rodrigue et la rue Philippe-Chartrand, afin de compléter la route.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports du Québec, M. Sylvain Gaudreault, à la ministre responsable des régions de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, Mme Nicole Léger, au ministère des Transports du Québec, direction de Laval-Mille-Îles, et à la députée du comté de Masson, Mme Diane Gadoury-Hamelin.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 056-01-2013**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---